INSTITUT DES SCIENCES,
DES TECHNOLOGIES
ET DES ÉTUDES AVANCÉES D'HAÏTI

Implantation de nouveaux programmes d'un domaine d'études

1. Identification de la procédure

- P2014-06-002-Implantation

2. Contexte d'application de la procédure

L'ISTEAH a démarré ses opérations en offrant des programmes de Diplôme d'études supérieures spécialisée (DESS), maîtrise (M.Sc.) et doctorat (Ph.D.) dans le domaine des « Sciences de l'éducation ». D'autres domaines d'études seront également couverts au gré des besoins exprimés et évalués. Cette procédure vise à encadrer l'implantation des nouveaux programmes d'un domaine d'études.

3. Description de la procédure

L'implantation de nouveaux programmes se déroule selon les étapes suivantes :

1. **Consultation informelle** de personnes oeuvrant dans le secteur d'activités lié au domaine d'études visé pour s'enquérir des besoins de compétences dans ce domaine.

2. **Consultation formelle** des partenaires nationaux de l'ISTEAH et des donneurs d'ouvrage du domaine au pays afin de valider la pertinence sociale d'offrir des programmes dans ce domaine.

3. **Conception des programmes** en spécifiant la structure des programmes, la liste des cours spécialisés assortis de sigles, ainsi que les conditions particulières d'admission s'il y a lieu.

4. **Description sommaire** de tous les cours spécialisés des programmes.

5. **Validation de la structure** des programmes et du contenu des cours par les professeurs de l'ISTEAH qui sont spécialisés dans le domaine visé.

6. **Conception des plans détaillés** de chacun des cours des programmes, selon le canevas de l'ISTEAH.

7. **Mise en ligne** des informations relatives aux programmes et promotion auprès des personnes physiques ou morales susceptibles d'y être intéressées.

4. Responsable de l'application de la procédure

- Le Directeur général ou son délégué

5. Historique de révision de la procédure

- Première version adoptée le 9 juillet 2014.